



## **Règlement d'intervention Aide à l'installation de la téléassistance**

### **Contexte :**

Abonnement à la téléassistance pour les personnes âgées, isolées, handicapées ou en immobilité temporaire.

### **Montant de la subvention :**

50 % du montant de l'installation de la téléassistance quand l'installation est payante.

### **Versement de l'aide :**

L'aide sera versée au demandeur sur justificatif de paiement.

### **Dépôt de la demande :**

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie au moment de l'inscription à la téléassistance.

### **Critères d'attribution :**

Résider sur la commune.

### **Documents à fournir :**

Justificatif de paiement de l'installation.

Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire.